



Droit de visite des enfants par leur père pédophile dangereux ?

Par **aicha25**, le **03/07/2009** à **18:47**

Bonjour,

je viens de divorcée d'un mari pédophile dangereux,il veut voir ses enfants après plusieurs mois d'abandon (plus de 4 mois) j'ai peur pour mes enfants ? comment se fait légalement la présentation des enfants ? où s'effectue la visite ? qu'elle est la durée légale de cette visite ? étant actuellement bouleversée,je vous demande de me conseiller rapidement,je vous remercie infiniment

nota /: ce père a abandonné ses enfants depuis plusieurs années et voilà qu'une fois le jugement rendu (avec la garde pour moi) il me téléphone pour me dire vouloir voir ses enfants ?

Par **caromaiwen**, le **03/07/2009** à **18:54**

Bonjour

qu est il indique sur le jugement concernant le droit de visite?

Cela doit etre indique.